

## **Note du Service National pour l'Évangélisation des Jeunes et pour les vocations (SNEJV) La Pastorale des jeunes en période de déconfinement à partir du 11 mai**

*Vendredi 1 mai 2020*

Le retour progressif d'une vie sociale à partir du 11 mai doit s'accompagner pour les chrétiens, dans le respect des principes sanitaires, de la reprise d'une vie communautaire et pastorale.

Cette nécessité à se retrouver est particulièrement vive s'agissant des activités menées avec les adolescents et des jeunes adultes, pour plusieurs raisons :

- Il est bon, avant la dispersion estivale, de leur proposer un temps de parole, de partage, de relecture de ces semaines de confinement qui ont pu être pour certains difficiles à vivre.
- L'articulation des différentes facettes de la vie chrétienne a été rendue difficile pour tous, les dimensions de fraternité, de service, de célébration étant rendues compliquées si ce n'est impossibles à vivre. Avec les plus jeunes, il sera nécessaire de reprendre progressivement la vie communautaire, de refaire l'expérience de la fraternité, de la prière commune, du partage.
- Enfin certains jeunes étaient engagés dans la préparation d'une étape importante de leur vie de foi : profession de foi ou confirmation, mais aussi baptême ou première communion. Ces cheminements ont été brutalement interrompus, les célébrations reportées. Même si un certain accompagnement a pu être poursuivi à distance, il est nécessaire de manifester à ces jeunes une attention particulière, de les rassurer et d'envisager avec eux la suite du processus.

C'est pourquoi, en fonction des orientations fixées par l'Ordinaire du lieu et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, nous encourageons les aumôneries de l'enseignement public, les aumôneries étudiantes, ainsi que tous les groupes, communautés, mouvements en lien avec les jeunes, à accueillir, à partir du 11 mai, les jeunes, en adaptant les activités aux exigences sanitaires.

Les responsables veilleront à bien discerner ce qu'ils peuvent entreprendre, et à distinguer entre groupes de jeunes mineurs et groupes de jeunes majeurs.

Les règles appliquées seront à adapter en fonction des périodes (elles évolueront probablement après la date pivot du 2 juin) et des lieux (selon les départements « rouges » ou « verts »), mais à ce stade et en se référant au discours du Premier ministre du 28 avril, le cadre de référence pourrait être le suivant :

- Limitation à 10 de l'effectif des groupes accueillis en même temps. Une priorité sera donnée aux jeunes les plus isolés ou dont la situation familiale est plus difficile.
- Distanciation physique : pas d'embrassades ni de poignées de main, respect d'une distance minimale d'un mètre entre les personnes.
- Hygiène des personnes et des locaux : mise à disposition de gel hydroalcoolique à utiliser systématiquement en début et fin de réunion, nettoyage fréquent des poignées de portes, du mobilier et des toilettes, ventilation des pièces aussi souvent que nécessaire. On privilégiera par beau temps les activités en extérieur.
- Port du masque recommandé pour les activités en intérieur.
- Les personnes les plus à risque ne pourront participer à cette reprise : adultes de plus de 70 ans, jeunes ou adultes présentant une fragilité spécifique.
- On privilégiera des rencontres courtes.

En ce qui concerne les camps d'été 2020, nous attendons les précisions qui seront données par le gouvernement début juin, invitant dès maintenant tout à la fois à un engagement maintenu dans la préparation de ces événements, mais aussi à la prudence et au discernement. Une nouvelle note du SNEJV concernant l'été sera envoyée début juin.